



54ème colloque
ASRDLF

5-7 juillet 2017, Athènes, Grèce



15th conference
ERSA-GR



Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation

Les futurs du Grand Paris, analyse socio-économique

Mr Jacques STAMBOULI

Géographie-Cités Paris 1 Chercheur associé

23 rue du Docteur Acquaviva 13004 Marseille Bouches-du-Rhône France

stambouli.j@orange.fr +33 6 23 05 37 63

Référence à la session / reference to the session

S29 ou T3

Résumé / Summary

LES FUTURS DU GRAND PARIS

Analyse socio-économique

Le Grand Paris se construit de façon conflictuelle, avec le projet de Schéma Directeur Régional élaboré en 2007 par la Région Ile-de-France (SDRIF), adopté en 2013 avec des modifications de la part de l'Etat, avec pour horizon 2030 ; avec la création du « syndicat mixte de Paris Métropole » en 2009 à l'initiative de la Ville de Paris, qui est commune et département et divers projets de la Ville, visant à « repenser Paris » ; avec la création, par l'Etat, de la Société du Grand Paris en 2010, pour un nouveau réseau de métro automatique, puis la mise en place de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de la loi MAPTAM de 2014.

Comme le remarque Marc Wiel (2010), « le nœud du conflit se situe dans l'encadrement de la géographie de l'emploi au sein de la région », donc autour de questions socio-économiques. Car il s'agit de l'affectation des ressources que ces emplois procurent à des institutions ; et aussi de l'impact de ces emplois sur l'économie et la sociologie des territoires dont ces institutions (Etat, région, département/commune de Paris) ont la charge.

Nous proposons donc d'analyser plus précisément ces enjeux par une revue des apports de l'économie régionale et urbaine sur le sujet (Polèse, 2005 ; Bourdeau-Lepage, 2009 ; Pecqueur 2013). Cependant, pour approfondir la question et la penser sur la durée, nous proposons d'utiliser une grille d'analyse socio-économique et systémique pour classer et comprendre les différents projets des acteurs institutionnels du Grand Paris. Cette grille considérera le Grand Paris comme un système économique spatial urbain, à partir des travaux sur le système général et sur la modélisation des systèmes complexes de Jean-Louis Le Moigne (1990).

Le système économique spatial urbain (SESU) se compose d'un sous-système socio-économique O, opérant

sur son environnement et en interne, d'un sous-système d'information I, d'un sous-système de décision D, ces différents sous-systèmes en interactions étant reliés par des réseaux socio-techniques R pour former un tout. Ce système s'insère dans deux types d'environnements, considérés sous l'angle socio-économique, dont le système se différencie : l'espace rural (ER) et l'espace naturel (EN). Le système économique spatial urbain apparaît donc sous la formule d'un l'espace (OIDR) inséré dans les espaces ER/EN.

Cette grille socio-économique, spatiale et systémique, nous permettra, en l'appliquant aux projets des différentes institutions, de comprendre notamment par quelle entrée chaque institution pense le futur du Grand Paris et de comparer ensuite les différents futurs proposés, suivant des interactions supposées concernant les emplois et leurs localisations.

La ville dite « intelligente » (« smart city »), présentée par diverses institutions, pénètre dans le futur spatial urbain par les réseaux R des informations diffusées via Internet, des énergies, des eaux, des transports. La ville dite « écologique » ou « durable entre dans le futur spatial urbain par le biais de contraintes concernant l'espace naturel EN. A chaque fois, les emplois induits ou supposés sont différents ainsi que leurs localisations.

L'étude attentive des projets de chaque institution (Etat, région, département/commune de Paris), à travers leurs documents principaux et leurs commentaires, le classement des projets selon leurs composantes systémiques spatialisées devraient nous permettre de mieux comprendre les futurs possibles et réalistes d'un point de vue socio-économique, du Grand Paris.

Bibliographie / Bibliography

1. SDRIF 2030, Schéma directeur de la Région | Région Île-de-France
<https://www.iledefrance.fr/competence/schema-directeur-region>
2. Société du Grand Paris
<https://www.societedugrandparis.fr/>
3. LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 - Legifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298>
4. APUR (2009), Une petite synthèse du grand Pari(s), Paris Projet n° 39, Paris.
5. BLANC, Christian (2015), Paris, ville monde, Odile Jacob, Paris.
6. BOURDEAU-LEPAGE, Lise, HURIOT, Jean-Marie (2009), Economie des villes contemporaines, Economica, Paris
7. CALLEBAUT, Vincent (2015), Paris 2050, Les cités fertiles face aux enjeux du XXIe siècle, Michel Lafon, Paris.
8. GILLI, Frédéric (2014), Grand Paris, l'émergence d'une métropole, Presses de Sciences Po, Paris.
9. GILLI Frédéric, Offner, Jean-Marc (2008), Paris, métropole hors les murs, Presses de Sciences Po, Paris
10. GUESNIER Bernard, LEMAIGNAN, Christian (2013), Futurs des territoires, Hommage à Guy Loinger, L'Harmattan, Paris
11. LE MOIGNE, Jean-Louis (1990), La modélisation des systèmes complexes, Dunod, Paris.
12. PECQUEUR, Bernard, COURLET Claude (2013), L'économie territoriale, PUG, Grenoble
13. POLESE Mario, SHEARMUR, Richard (2005), Economie urbaine et régionale, Economica, Paris
14. WIEL, Marc (2010), Le Grand Paris, Premier conflit né de la décentralisation, L'Harmattan, Paris.
15. WIEL, Marc (2015), Grand Paris, vers un plan B, La Découverte, Paris.